

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N°2023/ 297**

*(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

**OBJET : Contrat d'entretien des sirènes de Mery sur Oise**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,  
Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant  
délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat proposé par la société DEMAY,

**CONSIDERANT**, la nécessité de recourir à un contrat pour l'entretien des sirènes sur les sites :  
Mairie et Centre Technique Municipal de la Ville de Méry-sur-Oise,

**CONSIDERANT**, les conditions proposées par la Société S.A.R.L DEMAY, représentée par  
Monsieur DEMAY, dont le siège social est situé 22 rue des Rouges Terres 95550  
BESSANCOURT.

**DECIDE**

**Article 1** : La passation d'un contrat pour l'entretien des sirènes sur les sites : Mairie et Centre  
Technique Municipal pour la Ville de Méry-sur-Oise avec l'entreprise S.A.R.L DEMAY,  
représentée par Monsieur DEMAY, dont le siège social est situé 22 Rue des Rouges Terres  
95550 BESSANCOURT.

**Article 2** : Le contrat prend effet à compter du 01 janvier 2024 pour une durée d'un an,  
renouvelable par reconduction expresse ne pouvant excéder 4 ans.

**Article 3** : Le montant du contrat s'élève à **304,00 € H.T. soit 372,00€ T.T.C.**

**Article 4** : Un crédit suffisant est inscrit au budget 2024.

Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,  
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,  
Entreprise DEMAY

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE

Le 11 décembre 2023



Le Maire

Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil  
départemental du Val d'Oise

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES SIRENES**  
=====**Entre****Monsieur Le Maire 95540 MERY SUR OISE****Et****La S.A.R.L. DEMAY**

Représentée par Monsieur DEMAY J., Gérant

Ayant son siège social à BESSANCOURT 95550 – 22 rue des Rouges Terres

Registre du Commerce de Pontoise sous le numéro B618102107

N° SIRET : 618 102 107 000041

Code APE : 4321A

**Emplacement** : Mairie et Centre Technique Municipal**Nombre de visite** : 1**Services assurés lors de la visite annuelle** :

- Vérification isolement et terre
- Nettoyage des appareils, armoire et relais
- Graissage s'il y a lieu
- Remise en place éventuelle des grillages de protection
- Essai de fonctionnement, mise au point du relais
- Vérification et test du coffret de commande locale (si installé)
- Resserrage des composants
- Contrôle de l'automatisme
- Emargement de la fiche technique de gestion & entretien

**Prix H.T. par sirène** : Cent cinquante-deux euros (152,00€)**Nombre de sirène** : Deux**Prix total H.T.** : Trois cent quatre euros (304,00€)**Mode de règlement** : Par paiement administratif à 30 jours

BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4002 9100 0250 1639 754

BIC : BNPAFRPPXXX



Révision de prix : Les prix sont établis aux conditions économiques et fiscales de l'année en cours révisables en cas de variations d'indices homologués suivant formules de révision :

$$" 0,15 + 0,85 \text{ ICHT-IME}$$

$$\frac{\text{ICHT-IME 1}}{\text{ICHT-IME 1}}$$

ICHT-IME = indice du cout horaire des industries mécaniques et électriques du Mois de juillet de l'année en cours

ICHT-IME 1 = indice du cout horaire des industries mécaniques et électriques du Mois de juillet de l'année précédente

Durée du contrat : Un an à compter du 01 janvier 2024  
Renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder 4 ans.  
Chaque partie peut toutefois y mettre fin en prévenant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période annuelle.

Assurance : Le souscripteur déclare être couvert personnellement par des assurances en cours et accepte en conséquence ainsi que ses assureurs la limitation du montant des garanties de l'assurance couvrant la responsabilité civile et professionnelle de l'entreprise.

A BESSANCOURT,  
Le 23 novembre 2023

Pour l'Entreprise,  
LE GERANT,



LE MAIRE

Le Maire,

Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil départemental  
du Val d'Oise

P/O  
*[Signature]*